

affiche le 21/10/2012

PRÉFET DE LA SARTHE

PRÉFECTURE
DIRECTION DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITÉS LOCALES
Bureau de l'utilité publique

AVIS AU PUBLIC

**relatif à la consultation facultative sur la demande de permis exclusif de recherche de mines dit « Permis de Tennie »
présentée par la société VARISCAN MINES
sur le territoire des départements de la Sarthe et de la Mayenne**

Par une demande en date du 28 juillet 2011, la société VARISCAN MINES, domiciliée 16 rue Léonard de Vinci - 45074 ORLEANS Cedex 2, sollicite l'octroi, pour une période de cinq ans, du permis exclusif de recherche de mines de cuivre, zinc, plomb, or, argent et substances connexes dit « Permis de Tennie », situé sur le territoire des départements de la Sarthe (Conlie, Crissé, Mézières-sous-Lavardin, Neuvillalais, Neuville-en-Charnie, Parennes, Pezé-le-Robert, Rouessé-Vassé, Rouez-en-Champagne, Saint-Symphorien, Saint-Rémy-de-Sillé, Ségrie, Sillé-le-Guillaume, Tennie et Vernie) et de la Mayenne (Torcé-Viviers-en-Charnie et Voutré).

Le dossier accompagné d'une note de présentation incluant un résumé non technique de la notice d'impact sera consultable pendant une durée de 30 jours, du 12 octobre 2012 au 12 novembre 2012 inclus :

- sur le site internet de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire (DREAL) à l'adresse suivante : <http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/projets-de-permis-de-recherche-r1004.html> (rubrique Accueil > Prévention des risques et nuisances > Mines et Après-mine > Projets de permis de recherche miniers),
- aux heures habituelles d'ouverture des services à la DREAL des Pays de la Loire (2 rue Alfred Kastler - La Chantrerie à NANTES), à la préfecture de la Sarthe (Place Aristide Briand, DIRCOL, Bureau de l'Utilité Publique au Mans) et à la préfecture de la Mayenne (46 rue Mazagran à LAVAL).

Les observations du public seront exclusivement adressées du 12 octobre 2012 au 12 novembre 2012 inclus sur la boîte aux lettres électronique dédiée suivante : per-tennie-pdl@developpement-durable.gouv.fr ou par courrier à DREAL des Pays de la Loire, Service des risques naturels et technologiques, A l'attention de M.TERLISKA, 2 rue Alfred Kastler, La Chantrerie, BP 30723, 44307 NANTES Cedex 3.

Toute demande complémentaire sur le projet peut être adressée à Monsieur Michel BONNEMAISON (société VARISCAN MINES), porteur du projet.

A l'issue de la consultation, le ministre chargé des mines est compétent pour décider de l'autorisation relative à cette demande.